

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

N° 4815

SIG/CAB/L

DAKAR, LE

14 OCT. 1964

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Président de la République

à Monsieur le Président de l'Assemblée
Nationale

--- D A K A R ---

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint,
un décret de présentation à l'Assemblée Nationale
d'un projet de loi portant règlement du compte défi-
nitif du Budget de la République du Sénégal Exercice
1960.

Je vous serais obligé de bien vouloir soumet-
tre ce projet à la délibération de l'Assemblée Natio-
nale.

Veillez agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.



Léopold Sédar SENGHOR.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

N° 64-706 /

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET de PRESENTATION

à l'Assemblée Nationale d'un projet
de loi portant règlement du compte
définitif du Budget de la République
du Sénégal Exercice 1960.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution;

D E C R E T E :

ARTICLE UNIQUE : Le projet de loi dont la teneur suit,
sera présenté par le Ministre des Finances qui est chargé
d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

FAIT à DAKAR, le 14 OCTOBRE 1964

Léopold Sédar SENGHOR.

=(DIE)=

- 1 -

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DES FINANCES

N° _____/MF/CAB/7

R A P P O R T

à Monsieur le PRESIDENT de la REPUBLIQUE

Messieurs les MINISTRES

OBJET/- Compte définitif budget de l'Etat du Sénégal - Exercice 1960 -

-----oO-----

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation un projet de loi portant règlement du compte définitif du Budget de la REPUBLIQUE du SENEGAL, Exercice 1960.

Dans le cas où ce projet ne soulèverait pas d'objection de votre part, je vous serais obligé Monsieur le PRESIDENT, Messieurs les MINISTRES de bien vouloir l'adopter.-

DAKAR, le

Jean C O L L I N

=(DIE)=

- 2 -

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DES FINANCES

DAKAR, 1e

N° _____/MF/CAB/7

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

à Monsieur le PRESIDENT
et à Messieurs les DEPUTES de l'ASSEMBLEE NATIONALE
du SENEGAL

OBJET/- Compte définitif du Budget de la REPUBLIQUE du SENEGAL - Exercice
1960.-

Monsieur le PRESIDENT,

Messieurs les DEPUTES,

J'ai l'honneur de vous soumettre un projet de loi portant règlement du Compte Définitif du Budget de la REPUBLIQUE du SENEGAL - Exercice 1960.

Dans le cas où ce projet ne soulèverait pas d'objection de votre part, je vous serais obligé, Monsieur le PRESIDENT, Messieurs les DEPUTES, de bien vouloir l'adopter.

Veuillez agréer, Monsieur le PRESIDENT, Messieurs les DEPUTES, l'assurance de ma haute considération.-

Léopold Sédar SENGHOR

=(DIE)=

- 6 -

REPUBLIQUE DU SENEGAL

 MINISTRE DES FINANCES

N° _____ /MF/CAB/7

EXPOSE des motifs et rapport de présentation du
 compte définitif du Budget de la REPUBLI-
 QUE du SENEGAL - Exercice 1960 -

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif des
 recettes et des dépenses du budget de la REPUBLIQUE du SENEGAL de l'exercice
 1960.

Les résultats des opérations comptables constatées en confor-
 mité avec les écritures du Trésorier Général du Sénégal sont les suivants :

Récesses :	24.408.917.530
Dépenses :	23.756.178.190

Excédent des recettes sur les dépenses :	652.739.340
---	-------------

RECETTES ORDINAIRES

1^{er} - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 1er.-

Impôts forfaitaires sur le revenu titres émis	1.634.417.571
Prévisions budgétaires	816.350.000
Recouvrements	970.056.519

d'où une plus-value de 153.706.519 francs
 provenant de la taxe de cercle et des re-
 cesses des exercices antérieurs.

Chapitre 2.

Impôts proportionnels et progressifs sur le revenu Titres émis	3.682.400.689
Prévisions budgétaires	2.650.000.000
Recouvrements	3.287.001.925

d'où une plus-value de 687.001.925 fr qui affecte
 principalement les impôts cédulaires de l'impôt
 général sur le revenu et des recettes des exerci-
 ces antérieurs.

Chapitre 3.

Contribution mobilière Titres émis	346.083.276
Prévisions budgétaires	140.000.000
Recouvrements	181.069.692

d'où une plus-value de 666.052.874 francs

Chapitre 4.

Impôts fonciers	
Titres émis	785.392.715
Prévisions budgétaires	415.000.000
Recouvrements	420.598.709

d'où une plus-value de 5.598.709 fr provenant surtout des recettes des exercices antérieurs.

Chapitre 5.

Patentes et licences	
Titres émis	974.792.747
Prévisions budgétaires	340.000.000
Recouvrements	448.589.001

d'où une plus-value de 108.589.001 fr provenant des recettes des exercices antérieurs.

Chapitre 6.

Droits à l'importation	
Titres émis	1.962.317.358
Prévisions budgétaires	-
Recouvrements	1.957.718.658

d'où une plus-value de 1.0957.718.658 fr provenant des droits d'importation encaissés par l'Etat du Sénégal et qui étaient précédemment perçus par la Fédération du MALI.

Chapitre 7.

Taxe de consommation intérieure	
Titres émis	2.008.748.176
Prévisions budgétaires	1.685.000.000
Recouvrements	1.915.294.799

d'où une plus-value de 230.294.799 fr provenant principalement de la taxe sur les produits fabriqués localement, de la taxe sur les tabacs et sur les alcools.

Chapitre 8.

Taxe sur les transactions et taxe à la production	
Titres émis	5.588.268.017
Prévisions budgétaires	2.992.000.000
Recouvrements	5.043.540.346

d'où une plus-value de 2.057.540.346 fr provenant de la taxe sur le chiffre d'affaires de la taxe forfaitaire à l'exportation et des recettes des exercices antérieurs.

Chapitre 9.-

Droits à l'exportation	
Titres émis	2.023.233.485
Prévisions budgétaires	1.749.000.000
Recouvrements	2.020.534.366

d'où une plus-value de 271.631.366 Fr provenant des droits fiscaux à l'exportation.

Chapitre I0.

Autres droits à l'exportation

Titres émis	222.072.373
Prévisions budgétaires	218.000.000
Recouvrements	221.900.393

d'où une plus-value de 2.900.393 francs

Chapitre I2.

Droits et taxes accessoires

Titres émis	27.886.402
Prévisions budgétaires	-
Recouvrements	27.886.402

d'où une plus-value de 27.886.402 francs

Chapitre I3.

Droits d'enregistrement

Titres émis	240.195.759
Prévisions budgétaires	468.000.000
Recouvrements	529.817.929

d'où une plus-value de 61.817.929 francs

Chapitre I4.

Droits de timbre

Titres émis	360.380.272
Prévisions budgétaires	335.000.000
Recouvrements	360.374.872

d'où une plus-value de 25.374.872 Fr provenant des droits de timbre et de la taxe sur les véhicules.

Chapitre I5.

Taxes diverses et taxes pour services rendus

Titres émis	84.844.649
Prévisions budgétaires	119.000.000
Recouvrements	40.810.681

d'où une moins-value de 78.189.319 francs provenant des taxes pour services rendus.

Chapitre I6.

Revenus du Domaine Immobilier

Titres émis	37.437.390
Prévisions budgétaires	25.000.000
Recouvrements	34.411.743

d'où une plus-value de 9.411.743 francs;

Chapitre I7.

Revenus du Domaine Forestier

Titres émis	58.721.093
Prévisions budgétaires	46.000.000
Recouvrements	58.721.093

d'où une plus-value de 12.721.093 Fr provenant de l'occupation du domaine public et privé des recettes des exercices antérieurs.

Chapitre 18.

Revenus du Domaine Minier

Titres émis	12.269.803
Prévisions budgétaires	12.000.000
Recouvrements	12.266.603

d'où une plus-value de 266.603 Fr provenant des redevances minières.

Chapitre 19.

Produit du Domaine mobilier

Titres émis	18.211.495
Prévisions budgétaires	10.900.000
Recouvrements	18.005.473

d'où une plus-value de 7.105.473 Fr provenant du produit du domaine mobilier.

Chapitre 20.

Revenus des valeurs mobilières

Titres émis	3.464.665
Prévisions budgétaires	100.000
Recouvrements	3.465.665

d'où une plus-value de 3.363.665 Fr provenant des revenus des valeurs mobilières de la caisse de réserve et titres divers du porte-feuille.

Chapitre 22.

Recettes des Exploitations Industrielles

Titres émis	294.480.672
Prévisions budgétaires	339.000.000
Recouvrements	244.406.979

d'où une plus-value de 94.593.021 Fr qui affecte principalement les services suivants :

Subdivision outillage THIES	(33.759.009 Fr)
Subdivision outillage RICHARD-TOLL	(33.507.015 Fr)
Subdivision outillage de DAKAR	(98.661.206 Fr)

Par contre, pour une prévision initiale de 15.000.000 les recouvrements au titre des recettes des exercices antérieurs se sont élevés à 39.238.210 Fr alors que les émissions atteignent 69.423.742 francs.

Chapitre 23.

Recettes diverses des autres services

Titres émis	160.619.687
Prévisions budgétaires	108.000.000
Recouvrements	124.402.932

d'où une plus-value de 16.402.932 Fr provenant surtout du produit des recettes des exercices antérieurs qui s'élèvent à 39.398.349 francs pour une prévision budgétaire de 6.000.000 francs.

Chapitre 24.-

Produits divers et accidentels	
Titres émis	671.520.421 F
Prévisions budgétaires	74.000.000 F
Recouvrements	723.356.685 F
d'où une plus-value de 649.356.685 F provenant principale-	
ment des recettes des exercices antérieurs.	

Chapitre 26.-

Contributions, Subventions et Fonds de concours.-	
Titres émis	1.539.195.457
Prévisions budgétaires	2.232.000.000
Recouvrements	1.533.302.561
d'où une moins value de 698.697.439 F pro-	
venant principalement des Recettes des Exer-	
cices antérieurs.	

Chapitre 27.-

Contributions, Subventions et participations de collectivités et établissements publics.-

Titres émis	237.112.455
Prévisions budgétaires.....	105.000.000
Recouvrements	206.201.756
d'où une plus value de 101.201.756 F qui af-	
fecte les participations, en particulier les	
remboursements par les Communes.-	

Chapitre 29.-

Remboursement de prêts et avances	
Titres émis	1.119.030.580
Prévisions budgétaires	1.111.000.000
Recouvrements	566.558.580
d'où une moins-value de 544.441.420 F af-	
fectant les remboursements de prêts et	
avances.	

2°/- BUDGET D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENTChapitre 101.-

Participation du budget de fonctionnement aux dépenses d'Equipement et d'investisse-

Titres émis	1.177.733.000
Prévisions budgétaires	1.177.733.000
Recouvrements	3.458.041.591

Chapitre 102.-

Emprunts et avances de la C.C.F.D.M.

Titres émis	-
Prévisions budgétaires	-
Recouvrements	586.577

Chapitre 108.-

Prélèvement sur la Caisse de Réserve

Titres émis	1.835.000.000
Prévisions budgétaires	1.835.000.000
Recouvrements effectués.....	-

CONCLUSIONS

L'éclatement de la Fédération du Mali dans la nuit du 19 au 20 Août 1960 a obligé la République du Sénégal à remanier complètement le budget de l'exercice 1960.

Malgré les incidences financières de cette rupture, les difficultés rencontrées pour maintenir la cohésion de l'Union Douanière, la création des nouvelles institutions consécutives à la proclamation de l'Indépendance du Sénégal, la suppression de la 4ème catégorie de l'impôt du minimum fiscal et de la taxe sur les Vélocipèdes, les appréhensions que l'on pouvait avoir, à la fin de 1960 en ce qui concerne la situation économique financière et monétaire, l'exercice 1960 s'est soldé par un excédent des recettes sur les dépenses de 652.739.340 F.

Ce résultat n'a pu être obtenu que grâce à des mesures d'ordre technique et à des majorations d'impôts et de taxes indirectes.

R E C E T T E S

- 10 -

N O M E N C L A T U R E	! Prévisions ! budgétaires ! primitives	! Recouvrements	! Différence ! en + ou en --
Impôts forfaitaires sur le Revenu	! 816.350.000	! 970.056.519	!+ 153.706.519
Impôts proportionnels et progressifs sur le Revenu	! 2.650.000.000	! 3.287.001.925	!+ 637.001.925
Contributions mobilières	! 140.000.000	! 181.069.692	!+ 41.069.692
Impôts fonciers	! 415.000.000	! 420.598.709	!+ 5.598.709
Patentes et Licences	! 340.000.000	! 448.589.001	!+ 108.589.001
Droits à l'importation	! -	! 1.957.718.658	!+ 1.957.718.658
Taxes de consommation intérieures	! 1.685.000.000	! 1.915.294.799	!+ 230.294.799
Taxes sur les Transactions et Taxes à la Production	! 2.992.000.000	! 5.043.540.346	!+ 2.051.540.346
Droits à l'exportation	! 1.749.000.000	! 2.020.532.366	!+ 271.531.366
Autres droits à l'exportation	! 218.000.000	! 221.900.393	!+ 3.900.393
Droits et Taxes accessoires	! -	! 27.886.402	!+ 27.886.402
Droits d'Investissement	! 468.000.000	! 529.817.929	!+ 61.817.929
Droits de timbre	! 335.000.000	! 360.374.872	!+ 35.374.872
Taxes Diverses et Taxes pour services rendus	! 119.000.000	! 40.810.681	!- 78.189.319
Revenus du Domaine Immobilier	! 25.000.000	! 34.411.743	!+ 9.411.743
Revenus du Domaine Forestier	! 46.000.000	! 58.721.093	!+ 12.721.093
Revenus du Domaine Minier	! 12.000.000	! 12.266.603	!+ 266.603
Revenus du Domaine Mobilier	! 10.900.000	! 18.005.473	!+ 7.105.473
Revenus des valeurs mobilières	! 100.000	! 3.463.665	!+ 3.363.665
Recettes des Exploitations industrielles	! 339.000.000	! 244.406.979	!- 94.593.021
Recettes Diverses des autres services	! 108.000.000	! 124.402.932	!+ 16.402.932
Produits divers et accidentels	! 74.000.000	! 723.356.685	!+ 649.356.685
Contributions et Subventions du Budget de la République	! -	! -	! -
Française	! 90.000.000	! -	!- 90.000.000
Contributions Subventions ristournes et Fonds de concours	! -	! -	! -
des Etats	! 2.232.400.000	! 1.533.302.561	! 699.097.439
Contributions Subventions et participations de collectivités des Etablissements Publics.	! 105.000.000	! 206.201.756	! 101.201.756
Fonds de concours d'organismes privés et particuliers	! 1.111.000.000	! 566.558.580	! 544.441.420
Remboursements de prêts et avances	! -	! -	! -
Prélèvements sur la caisse de Réserve	! -	! -	! -
TOTAL	! 16.080.750.000	! 20.950.289.362	! 4.869.939.362

=(DIE)=

- 11 -

D E P E N S E S

	CREDITS PRIMITIFS 1	CREDITS RECTIFIES 2	PAIEMENTS EFFECTUES 3	DIFFERENCE ENTRE LES COLONNES 1 & 3
Dettes exigibles	166.925.000	841.571.000	115.170.443	- 51.754.557
Dépenses de personnel	6.885.061.000	7.911.562.000	7.265.898.150	+ 380.837.150
Dépenses de matériel	2.357.548.000	3.385.581.767	3.152.714.691	+ 795.166.691
Dépenses de travaux	1.200.325.000	1.362.153.258	1.323.025.466	+ 122.700.466
Dépenses diverses	5.470.891.000	7.529.918.820	8.444.798.764	+ 2.973.907.764
 TOTAL	 16.080.750.000	 21.030.786.845	 20.301.606.514	 4.220.857.514

/NS

- PROCES DE CONCORDANCE -

Le DOUZE FEVRIER MIL NEUF CENT SOIXANTE TROIS la commission désignée à l'effet de constater la concordance du Compte Administratif du Budget de la République du SENEGAL, exercice 1960 avec les écritures du Trésorier Général à DAKAR et composée de :

M. Louis LEDOUX Administrateur en Chef de la F.O.M.,
PRESIDENT

M. Joseph LEZONGAR Chef de Division de CE de la
F.O.M., MEMBRE

M. Amadou Macquillou KANE Chef de Bureau des Ser-
vices Financiers, MEMBRE

S'est réunis à l'effet de procéder aux constatations dont elle était chargée.

Il résulte des opérations auxquelles elle s'est livrée et du rapprochement du compte définitif du SENEGAL exercice 1960 avec les écritures du Trésorier Payeur à DAKAR, qu'il existe une concordance parfaite.

Les résultats de l'exercice 1960 accusent de part et d'autre pour les recettes la somme : VINGT QUATRE MILLIARDS QUATRE CENT HUIT MILLIONS NEUF CENT DIX SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE FRANCS et en dépenses à la somme : VINGT TROIS MILLIARDS SEPT CENT CINQUANTE SIX MILLIONS CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS d'où il ressort un excédent de recettes de SIX CENT CINQUANTE DEUX MILLIONS SEPT CENT TRENTE NEUF MILLE TROIS CENT QUARANTE FRANCS.

En foi de quoi les MEMBRES de la Commission ont établi le présent procès-verbal et l'ont signé les jour, mois et an que dessus./.-

LE PRESIDENT

Signé : Louis LEDOUX

LES MEMBRES

Signé : Joseph LEZONGAR

Amadou Macquillou KANE

/NS

- 13 -

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DES FINANCES

- SITUATION DE LA CAISSE DE RESERVE -
au 31 Mai 1961

NATURE DES OPERATIONS	CREDIT	DEBIT
1- FONDS IMMOBILISES -		
Recettes perpétuelles 5% 1949	1.500.000	
Société Immobilière du Cap-Vert(SICAP) 39.247		
actions nominatives de 10.000 francs C.F.A.	392.470.000	
Compagnie Sénégalaise des Phosphates de TAIBA		
16.680 actions nominatives de 500 Frs C.F.A.	83.400.000	
Société Africaine d'Electricité (ex-Energie		
A.O.F.) 188 actions nominatives de 10.000		
francs C.F.A.	1.880.000	
Caisse autonome de la Reconstruction 4%	168.000	
Crédit du Sénégal (Participation au Capital)	125.000.000	
Société Africaine Immobilière et Hôtelière		
(SAIH) 12.723 actions de 10.000 Frs C.F.A.	127.230.000	
Banque Commerciale Africaine (B.C.A.) 887		
actions de 50 NF	2.217.000	
Compagnie Nationale de Navigation 19.725		
actions de 50 NF	49.312.500	
Banque Sénégalaise de Développement		
Participation au Capital à demi libéré de	137.500.000	
Société d'Etudes du Thon Participation		
Total des Fonds immobilisés	3.000.000	923.678.000
2 - FONDS DISPONIBLES -		
Avoir au 31 Mai 1960 =	3.379.350.362	
OPERATIONS NOUVELLES		
1/9/60 - Prise en compte au titre des Fonds		
disponibles de l'intérêts des pla-		
cements effectués pour le compte du SENEGAL		
par la Banque Centrale des Etats de l'Ouest		
Africain au cours du 2ème trimestre 1960		
(Dion 3393 MF/CAB/3 du 14.4.60)	19.444.444	
à reporter	3.398.794.806	

...

REPORT	3.398.794.806	
13/4/61 - Versement à la Caisse de Réserve des intérêts de placement de 5 milliards effectué pour le compte du Trésor selon décision n° 3.393 du 14/4/60 par la Banque Centrale des Etats de l'Ouest Africain du 2ème semestre 1960		
3ème trimestre 1960 =	43.901.234	
4ème - d - 1960 =	38.179.529	82.080.763
3/5/61 - Versement à la Caisse de Réserve de l'excédent des Recettes sur les Dépenses de l'exercice 1959		
Recettes =	17.698.602.257	
Dépenses =	17.034.525.264	664.076.993
Total des fonds disponibles au 31 Mai 1961		4.144.952.562
Total général		
Fonds immobilisés =	923.678.000	
Fonds disponibles =	4.144.952.562	5.068.630.562

COMPARAISON GENERALE ENTRE LES
RECETTES ET DES DEPENSES DU BUDGET
DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL DE
L'EXERCICE 1960

Recettes	24.408.917.530
Dépenses	23.756.178.190
d'où un excédent de recettes sur les dépenses de :	652.739.340

Certifié exact et conforme à
mes écritures.

LE TRESORIER GENERAL

René N'DIAYE

Par procuration de M. René N'DIAYE

LACROIX

=(DIE)=
 REPUBLIQUE DU SENEGAL

 MINISTERE DES FINANCES

B. SITUATION DEFINITIVE DES RECETTES ET DES DEPENSES

COMPTE DEFINITIF 1960

Chapitres	Nature des produits par chapitres (<u>Recettes</u>)	Prévisions budgétaires primitives	Recouvrements effectués	
	<u>R E C E T T E S</u>			
	1. <u>BUDGET DE FONCTIONNEMENT</u>			
1	Impôts forfaitaires sur le revenu	816.350.000	970.056.519	
2	Impôts proportionnels sur le revenu	2.650.000.000	{ 2.627.287.564	
			659.714.361	
3	Contributions mobilières	140.000.000	181.069.692	
4	Impôts fonciers	415.000.000	420.598.709	
5	Patentes et Licences	340.000.000	448.589.001	
6	Droits à l'importation	-	1.957.718.658	
7	Taxe de consommation intérieure	1.685.000.000	1.915.294.799	
8	Taxe sur les transactions	2.992.000.000	5.043.540.346	
9	Droits à l'exportation	1.749.000.000	2.020.531.366	
10	Autres droits à l'exportation	218.000.000	221.900.393	
12	Droits et taxes accessoires	-	27.886.402	
13	Droits d'enregistrement	468.000.000	529.817.929	
14	Droits de timbre	335.000.000	360.374.872	
15	Taxes diverses et taxes pour services rendus	119.000.000	40.810.681	
16	Revenus du Domaine Immobilier	25.000.000	34.411.743	
17	Revenus du Domaine Forestier	46.000.000	58.721.093	
18	Revenus du Domaine Minier	12.000.000	12.266.603	
		=====	=====	
	à reporter	12.010.390.000	17.530.590.731	

=(DIE)=

- 17 -

Chapitres	Nature des produits par chapitre	Prévisions budgétaires Primitives	Recouvrements effectués
	REPORTS	12.010.350.000	17.530.590.731
19	Revenus du Domaine Mobilier	10.900.000	18.005.473
20	Revenus des valeurs mobilières	100.000	3.463.665
22	Recettes des exploitations industrielles	339.000.000	244.406.979
24	Recettes des autres services	108.000.000	124.402.932
25	Contributions et subventions du budget de la République Française	90.000.000	-
26	Contributions et subventions, ristournes et fonds de concours des budgets des Etats	2.232.400.000	1.533.302.561
27	Contributions subventions et participations des collectivités et Etablissements publics	105.000.000	206.201.756
28	Contributions d'organismes privés et de particuliers	-	-
29	Remboursement de prêts et avances	1.111.000.000	566.558.580
30	Prélèvement sur la Caisse de Réserve pour dépenses de fonctionnement	-	-
31	Avances du Trésor	-	-
33	Recettes d'ordre	-	-
	Total des recettes du budget de fonctionnement	16.080.750.000	20.950.289.362
	<u>II BUDGET D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT</u>		
101	Versement du Budget de fonctionnement	1.177.733.000	3.458.041.591
102	Emprunts ou avances de la C.C.F.O.M.	"	586.577
104bis	Subventions spéciales du budget des transports et de l'ex-budget du groupe	"	"
108	Prélèvement sur la caisse de Réserve	1.835.000.000	"
	Total des Recettes du Budget d'Equipement	3.012.733.000	3.458.628.168
	Total Général des Recettes	19.093.483.000	24.408.917.530

=(DIE)= REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DES FINANCES

D E P E N S E S

- 1 E

Compte Définitif 1960

Chapi- tres	Nomenclature des dépenses	Prévisions bud- gétaires Primitives	Dépenses effectuées	
	<u>D E P E N S E S</u>			
	<u>1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT</u>			
1er	Dettes publiques	142.425.000	86.859.448	
2	Pensions et allocations viagères	24.500.000	28.310.995	
3	A Assemblée Nationale (Personnel)	207.000.000	232.045.008	
3 bis	Présidence de la République (Personnel)	-	11.899.299	
4	Assemblée Nationale (Matériel)	243.000.000	256.400.000	
4 bis	Présidence de la République (Matériel)	--	16.856.683	
5	Présidence du Conseil de Gouvernement (Personnel)	234.651.000	202.496.397	
6	Présidence du Conseil de Gouvernement (Matériel)	186.916.000	210.129.187	
7	Ministère Délégué à la Présidence du Conseil (Personnel)	53.188.000	46.190.347	
8	Ministère Délégué à la Présidence du Conseil (Matériel)	16.882.000	13.806.607	
9	Ministère de l'Intérieur (Personnel)	60.377.000	56.443.097	
10	Ministère de l'Intérieur (Matériel)	12.860.000	15.015.999	
11	Administration Générale des Cercles (Personnel)	495.429.000	470.016.948	
12	Administration Générale des Cercles (Matériel)	100.396.000	120.627.176	
13	Services de Sécurité et pénitentiaires (Personne l)	1.107.770.000	1.151.898.697	
14	Services de Sécurité et pénitentiaires (Matériel)	205.010.000	224.342.655	
15	Ministère du Travail et de la Fonction Publique (Personnel)	53.384.000	52.709.139	
16	Ministère du Travail et de la Fonction Publique (Matériel)	16.587.000	18.531.351	
17	Ministère des Finances (Personnel)	362.709.000	362.072.203	
18	Ministère des Finances (Matériel)	73.298.000	62.885.300	
		97.582.000	3.639.636.935	

(DIE)=

- 19 -

Chapitres	Nomenclature des Dépenses	Prévisions budgétaires primitives	Dépenses effectuées
	REPORTES	3.597.582.000	3.639.636.535
19	Ministère du Commerce et de l'Industrie (Personnel)	96.314.000	87.439.994
20	Ministère du Commerce et de l'Industrie (Matériel)	40.000.000	43.447.717
23	Ministère de l'Economie Rurale et de la Coopération (Personnel)	513.933.000	479.429.307
24	Ministère de l'Economie Rurale et de la Coopération (Matériel)	266.600.000	270.759.469
25	Ministère des Travaux Publics des Transports et des Mines (Personnel)	938.993.000	973.284.955
26	Ministère des Travaux Publics des Transports et des Mines (Matériel)	164.150.000	163.134.977
27	Ministère de l'Education et de la Culture (Personnel)	1.341.795.000	1.231.807.571
28	Ministère de l'Education et de la Culture (Matériel)	303.492.000	302.540.563
30	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (Matériel)	404.648.000	447.968.461
29	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (Personnel)	701.043.000	731.964.977
35	Ministère des Transports et Télécommunications (Personnel)	-	410.639.774
36	Ministère des Transports et Télécommunications (Matériel)	-	530.549.631
37	Exploitations et Etablissements Industriels (Personnel)	263.275.000	264.261.143
38	Exploitations et Etablissements Industriels (Matériel)	190.509.000	165.054.239
39	Dépenses communes et Personnels (Personnel)	455.200.000	501.299.294
40	Dépenses communes de personnels (Matériel)	132.000.000	290.564.677
41	Dépenses diverses	212.414.000	263.473.452
42	Fonds spéciaux	35.000.000	37.000.000
43	Entretien et locations des bâtiments et logements administratifs	641.325.000	670.124.657
44	Entretien des routes voies de navigation et divers	559.000.000	652.900.809
45	Contributions aux dépenses de fonctionnement de l'Etat de collectivités	839.000.000	919.299.304
48	Reversements à des collectivités et Etablissements dits publics	1.316.044.000	1.537.072.779
49	Versements à des comptes et fonds spéciaux	291.600.000	580.939.456
51	Subventions de fonctionnement à des collectivités et organismes publics	125.000.000	287.377.080
	à reporter	13.428.917.000	15.481.960.821

(DIE)=

- 20 -

hap- res	Nomenclature des Dépenses	Prévisions budgé- taires primitives	Dépenses effec- tuées	
	REPORTS	13.428.917.000	15.481.966.821	
52	Subventions de fonctionnement à des organismes, associations oeuvres privées	156.000.000	157.660.626	
54	Bourses et secours scolaires	66.000.000	93.058.313	
55	Secours	101.100.000	99.108.516	
56	Prêts et avances	1.151.000.000	1.011.777.647	
57	Versement au budget d'Equipement et d'Investissement	1.177.733.000	3.458.041.591	
	Total des dépenses du budget de fonctionnement	16.080.750.000	20.301.607.514	
	11 <u>BUDGET D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENTS</u>			
102	Travaux d'infrastructure	74.722.000	747.146.935	
103	Constructions	394.950.000	773.117.472	
104	Acquisitions d'immeubles	-	40.758.702	
105	Acquisition de gros matériel	47.000.000	266.284.877	
106	Participation à la constitution de sociétés d'Etat et d'Economie mixte	104.000.000	477.095.000	
107	Contributions subventions et fonds de concours pour équipement et investissement	2.389.168.000	1.079.078.596	
107bis	Travaux sur fonds de concours de l'ex-budget du groupe	2.893.000	71.089.094	
108	Versement à la Caisse de Réserve	-	-	
	Total des dépenses du Budget d'Equipement	3.012.733.000	3.454.570.676	
	Total général des Dépenses	193.000	23.756.178.190	

Compte Définitif 1960

Resultats Définitifs de l'Exercice 1960

Total des Recouvrements effectués	24.408.917.530 F
Total des Paiements effectués	23.756.178.190 F
	652.739.340 F

Arrête en recettes à la somme de = vingt quatre milliards quatre cent huit millions neuf cent dix sept mille cinq cent trente francs et en Dépenses à la somme de = vingt trois milliards sept cent cinquante six millions cent soixante dix huit mille cent quatre vingt dix francs, d'où un excédent de Recettes sur les Dépenses de = Six cent cinquante deux millions sept cent trente neuf mille trois cent quarante francs.

LE MINISTRE DES FINANCES.

Jean COLLIN.

(DIE)=

REPUBLIQUE DU SENEGAL

A - ORIGINE DES CREDITS

COMPTE DEFINITIF 1960

- 22 -

MINISTRE DES FINANCES

NOMENCLATURE BUDGETAIRE	CREDITS RESULTANT DU BUDGET VOTE	TOTAL DES CRE- DITS SUPPLEMENTAI- RES OUVERTS	TOTAL DES CREDITS ANNULES	MONTANT DES CRE- DITS SERVANT DE BASE AU REGLEMENT DE L'EXERCICE	OBSERVATIONS
1 - BUDGET DE FONCTION.					COLLECTIFS
Dette publique	142.425.000	718.646.000	50.000.000	811.071.000	Loi 60 021 du 27-1-1960
Pensions et alloc.viagères	24.500.000	6.000.000	-	30.500.000	Loi 60 039 du 13-7-1960
Assemblée Nationale(Personnel)	207.000.000	25.000.000	-	232.000.000	Décret 60 260 du 27-7-1960
Présidence de la République (Personnel)	-	13.504.000	150.000	13.354.000	Ord. 60-04 du 24-8-1964
Assemblée Nationale (Matériel)	243.000.000	5.000.000	-	248.000.000	Ord. 60-20 du 26-9-1960
Présidence de la République (Matériel)	-	29.040.000	-	29.040.000	Ord. 60-28 du 10-10-1960
Présidence du Conseil du Gouvernement (Personnel)	234.651.000	24.757.000	1.000.000	258.408.000	Ord. 60-53 du 14-11-1960
"- (Matériel)	188.916.000	72.084.980	6.850.000	254.150.980	Decret 60 453 du 29-12-1960
Ministre-Délégué à la Pré- sidence du Conseil (Personnel)	53.188.000	3.406.000	1.406.000	55.188.000	Loi 61-05 du 14-1-1961
"- (Matériel)	16.082.000	1.062.000	1.090.000	16.054.000	Loi 61-29 du 10-3-1961
Ministère de l'Intérieur (Personnel)	60.377.000	2.407.000	-	62.784.000	Décret 61 301 du 21-7-1961
"- (Matériel)	12.860.000	4.790.000	505.000	17.145.000	Décret 61 363 du 21-9-1961
Administration Générale des Cercles (Personnel)	495.429.000	211.309.000	248.978.000	457.760.000	Décret 61 494 du 28-12-1961
"- (Matériel)	100.396.000	24.264.000	513.000	124.147.000	Décret 620 217 du 30-5-1962
Service de Sécurité et Pé- nitentiaires (Personnel)	1.107.770.000	63.131.000	-	1.170.901.000	
"- (Matériel)	205.010.000	28.728.000	500.000	233.238.000	
A REPORTER	3.091.604.000	1.233.128.980	310.992.000	4.013.740.980	

NOMENCLATURE BUDGETAIRE		CREDITS RESULTANT DU BUDGET VOTE	TOTAL DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES OU- VERTS	TOTAL DES CREDITS ANNULES	MONTANT CREDITS SER- VANT BASE AU REGLÈ- MENT DE L'EXERCICE
REPORTS		3.091.804.000	1.233.128.980	310.992.000	4.013.740.980
5	Ministère du Travail et de la F.P. (Personnel)	53.384.000	500.000	-	53.884.000
6	"- (Matériel)	16.587.000	2.170.000	200.000	18.557.000
7	Ministère des Finances (Personnel)	362.709.000	3.875.000	-	366.584.000
8	Ministère des Finances (Matériel)	73.298.000	525.000	1.640.000	72.183.000
9	Ministère du Commerce et de l'Industrie (Personnel)	95.314.000	3.570.000	-	99.884.000
0	Ministère du Commerce et de l'Industrie (Matériel)	44.800.000	8.750.000	800.000	47.950.000
1	Ministère de la Coopération et Mutualité (Personnel)	-	-	-	-
2	Ministère de la Coopération et Mutualité (Matériel)	-	-	-	-
3	Ministère de l'Economie Rurale (Personnel)	513.933.000	8.935.000	-	520.868.000
4	Ministère de l'Economie Rurale (Matériel)	266.600.000	12.440.000	1.210.000	277.830.000
5	Ministère des Travaux Publics, Transports et Mines (Personnel)	938.993.000	13.455.000	-	925.448.000
6	Ministère des Travaux Publics, Transp. et Mines (Matériel)	104.150.000	8.100.000	900.000	171.350.000
7	Ministère de l'Education Nationale et de la Culture (Personnel)	1.341.795.000	38.828.000	-	1.390.623.000
9	"- (Matériel)	303.492.000	5.541.000	3.700.000	365.333.000
9	Ministère de la Santé et Affaires Sociales (Personnel)	701.043.000	23.357.000	-	724.400.000
0	Ministère de la Santé et Affaires Sociales (Matériel)	404.648.000	54.671.000	1.200.000	458.119.000
5	Ministère des Transports et Télécommunications (Personnel)	-	585.700.000	-	585.700.000
6	Ministère des Transports et Télécommunications (Matériel)	-	665.870.000	46.500.000	619.370.000
7	Exploitations et Etablissements industriels (Personnel)	263.275.000	2.955.000	-	266.230.000
8	Exploitations et Etablissements industriels (Matériel)	190.509.000	-	66.000	190.443.000
9	Dépenses communes de personnel	455.200.000	263.346.000	8.000.000	710.546.000
0	Dépenses communes de matériel	132.000.000	170.671.787	-	302.671.787
A REPORTER		9.409.534.000	3.104.386.767	375.208.000	12.138.714.767

Chapitres	N O M E N C L A T U R E	CREDITS RESULTANT DU BUDGET VOTE DU 1 JANVIER AU 31-12-61 ET PE- RIODE TRANSITOI- RE	TOTAL DES CRE- DITS SUPPLEMENTAIRES OUVERTS	TOTAL DES CREDITS ANNULES	MONTANT DES CRE- DITS SERVANT DE BASE AU REGLE- MENT DE L'EXER- CICE	OBSERVATIONS
	<u>B. BUDGET D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT</u>					
101	Versement de la République du Sénégal à la C.C.C.E. au titre participation aux dépenses FIDES tranches 58/59	-	2.801.305	-	2.801.305	
102	Travaux d'Infrastructure	335.750.000	510.080.029	187.754.290	658.075.739	
103	Contructions	-	453.049.316	76.998.914	376.050.402	
104	Acquisitions d'immeubles	-	22.209.220	6.139.220	16.070.000	
105	Acquisition de gros matériel	132.000.000	56.156.750	156.933.038	31.223.712	
106	Participations et dotations	436.700.000	88.900.000	38.500.000	514.100.000	
107	Contributions subventions et fonds de concours pour équipement et investissement	7.080.701.000	868.915.823	376.621.061	7.572.995.762	
107b	Programme d'investissement financé par les subventions spéciales de l'ex-budget du groupe	-	25.841.399	3.277.328	22.564.071	
108	Versement à la Caisse de Réserve	-	-	-	-	
	TOTAL DES CREDITS DU BUDGET D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT	8.012.151.000	2.027.953.842	846.223.851	9.193.880.991	
	TOTAL GENERAL DES CREDITS	52.642.920.000	7.124.955.133	3.784.744.142	55.992.130.991	

Chapitres	NOMENCLATURE	Cf loi n°1965/03 du 20 janvier 1965				OBSERVATIONS
		CREDITS RESULTANT DU BUDGET VOTE	TOTAL DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES OUVERTS	TOTAL DES CREDITS ANNUELS	MONTANT DES CREDITS SERVANT DE BASE AU REGLEMENT DE L'EXERCICE	
	REPORTS	9.409.534.000	3.104.388.767	375.208.000	12.138.714.767	
1	Dépenses diverses	212.414.000	139.980.000	7.000.000	345.394.000	
2	Fonds spéciaux	35.000.000	2.000.000	—	37.000.000	
3	Entretien et locations des bâtiments et logements administratifs	641.325.000	51.264.390	—	692.589.390	
4	Entretien des routes, voies de navigation et divers	559.000.000	174.563.868	64.000.000	669.563.868	
5	Contributions aux dépenses de fonctionnement de l'Etat des collectivités et Etablissements publics	839.000.000	411.000.000	44.000.000	1.200.000.000	
3	Versement à des collectivités et Etablissements publics	1.316.044.000	454.388.000	—	1.770.432.000	
9	Versements à des comptes et fonds spéciaux	291.600.000	430.441.000	92.000.000	629.741.000	
1	Subventions de fonctionnement à des collectivités ou organismes publics	125.000.000	165.500.000	—	290.500.000	
2	Subventions de fonctionnement à des organismes associations oeuvres privés	156.000.000	32.500.000	25.000.000	163.500.000	
1	Bourses et secours scolaires	66.000.000	39.060.000	500.000	104.560.000	
3	Secours	101.100.000	27.000.000	—	128.100.000	
3	Prêts et avances	1.151.000.000	450.000.000	—	1.601.000.000	
7	Versement au budget d'équipement et d'investissement	1.177.733.000	368.768.000	312.629.980	1.253.691.020	
	Total des Crédits au Budget de fonctionnement	16.080.750.000	5.870.574.825	920.537.980	21.030.706.845	
	II - BUDGET D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT					
2	Travaux d'infrastructure	74.722.000	1.110.709.997	328.926.029	856.505.968	
3	Constructions	394.950.000	842.777.367	470.483.536	767.243.831	
4	Acquisitions d'immeubles	—	186.320.750	26.325.000	159.995.750	
	A reporter	469.672.000	2.139.808.114	825.734.565	1.783.745.549	

NOMENCLATURE BUDGETAIRE	CREDITS RESULTANT DU BUDGET VOTE	TOTAL DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES OUVERTS	TOTAL DES CREDITS ANNULES	MONTANT DES CREDITS SERVANT DE BASE AU REGLLEMENT DE L'E- XERCICE	OBSERVATIONS
REPORTS	469.672.000	2.139.808.114	825.734.565	1.783.745.549	
5 Acquisition de gros matériels	47.000.000	311.545.670	62.156.752	249.297.918	
5 Participation à la construction de sociétés d'Etat et d'Economie mixte	104.000.000	412.500.000	38.405.000	478.095.000	
7 Contributions, subventions et fonds de concours pour équipement et in- vestissement	2.389.168.000	368.244.414	1.492.026.803	1.265.385.611	
7 Travaux sur fonds de concours de l'ex-budget du groupe	2.893.000	112.649.114	25.841.399	89.700.715	
8 Versement à la Caisse de Réserve	-	4.595.808	-	4.595.808	
Total des crédits du Budget d'Equi- pement et d'Investissement	3.012.733.000	3.349.252.120	2.444.164.519	3.870.820.601	
Total général des crédits	19.093.483.000	9.219.826.945	3.364.702.499	24.901.607.446	

ASSEMBLEE NATIONALE DU SENEGAL

2ème LEGISLATURE

2ème SESSION ORDINAIRE DE 1964

II- A P P O R T

présenté au nom de la Commission des Finances,
des Affaires Economiques, du
Développement et du Plan

Sur les PROJETS de LOIS N°s 46/64 - 47/64 -
55/64 et 56/64 portant règlement des comptes
définitifs des Budgets de la République
pour les exercices 1959, 1960, 1961 prolongé
au 30 juin 1962 et pour la gestion 1962 /1963

par Monsieur Abdoul N'DIAYE

Rapporteur Général

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

La Commission des Finances, lors de sa réunion du 9 Janvier 1965, a successivement examiné les comptes définitifs des budgets de la République du Sénégal pour les exercices 1959, 1960, 1961 prolongé au 30 Juin 1961 et pour la gestion 1962/1963.

Elle a pu constater, pour l'exercice 1959, un excédent de recettes de 664.076.993 francs malgré les répercussions budgétaires consécutives à la création de trois secrétariats d'Etat et à la prise en charge de nombreux services qui relevaient précédemment du groupe de territoires ou de l'Etat français.

Un tel excédent n'a pu être réalisé que grâce, d'une part, à l'aménagement adéquat de notre fiscalité interne et externe, d'autre part à une nette amélioration des recouvrements.

En 1960, la proclamation de l'indépendance du Sénégal et les charges de souveraineté qui en découlaient, étaient de nature à peser lourdement sur l'état de nos finances.

Il a fallu donc accroître la pression fiscale globale pour réaliser en 1960 un excédent de recettes de 652.739.340 francs.

La poursuite de nos efforts tendant à accroître l'efficacité de nos services de recouvrement devait permettre de dégager, également, pour l'exercice 1961 prolongé au 30 Juin 1962, un excédent de recettes sur les dépenses de 955.193.668 francs.

Quant à la gestion 1962 - 1963, elle révèle une augmentation rapide de nos dépenses d'investissement, consécutivement à la mise en oeuvre du premier plan quadriennal. Ces dépenses qui se sont élevées à 5.501.606.238 francs, chiffre jamais atteint jusqu'ici, traduisent éloquemment la volonté de notre jeune Nation de faire face à son devenir.

Le niveau de ces dépenses d'investissement a eu pour corollaire l'accroissement rapide des dépenses de fonctionnement des ministères techniques, notamment des ministères de l'Economie rurale, des Travaux publics, transports et télécommunications.

En outre, la mise en place des structures sociales, nécessaires au développement harmonisé de notre économie, devait entraîner, elle aussi, une augmentation très sensible des dépenses des ministères de l'éducation et de la santé publique.

Toutefois, le budget général de la gestion 1962 - 1963 devait accuser un excédent de recettes de 872.148.000 francs, à la suite des mesures courageuses prises par le Président de la République et l'Assemblée Nationale.

Ces mesures, rappelons le, avaient consisté, tout d'abord, à la suppression d'un certain nombre de dépenses, lors du collectif voté le 30 Janvier 1963, ensuite, à la création de la taxe de développement, enfin, à une légère augmentation de la pression fiscale directe.

Votre Commission, après avoir constaté la bonne exécution des budgets de l'Etat, pour les exercices 1959, 1960, 1961 prolongé au 30 Juin 1962 et pour la gestion 1962-1963, a toutefois invité le ministère des finances à poursuivre ses efforts en vue de supprimer tout retard dans l'élaboration et la présentation à l'Assemblée Nationale des Lois de règlement.

En effet, il est important que l'Assemblée Nationale soit fixée le plus tôt possible sur la situation définitive d'une gestion, pour une meilleure appréciation de la situation financière de l'Etat.

L'adoption du "principe de la gestion" et l'installation d'un ordinateur au centre comptable André PEYTAVIN devraient permettre d'y parvenir.

Votre Commission des Finances vous engage, en conséquence, à adopter les projets de lois de règlement soumis à votre approbation.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

ASSEMBLEE NATIONALE

N° 3

portant règlement du Compte Définitif du
Budget de la République du Sénégal - Exercice
1960

L'ASSEMBLEE NATIONALE,

après en avoir délibéré, a adopté, en sa séance du Mardi
12 Janvier 1965 la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1er. - Le compte définitif des recettes et des dépenses au
budget de la REPUBLIQUE DU SENEGAL pour l'exercice 1960
est arrêté comme suit :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Recouvrements effectués	20.950.289.362
Paielements effectués	20.301.607.514
	<u>648.681.848</u>

BUDGET D'EQUIPEMENT
ET D'INVESTISSEMENT

Recouvrements effectués	3.458.628.168
Paielements effectués	3.454.570.676

TOTAL	<u>4.057.492</u>
-------------	------------------

- Pour les recettes

Pour les recettes	24.408.917.530
Pour les dépenses	23.756.178.190

d'où il ressort un excédent de recettes sur les dépenses	<u>652.739.340</u>
---	--------------------

ARTICLE DEUX. - Cet excédent de recettes de : SIX CENT CINQUANTE DEUX
MILLIONS SEPT CENT TRENTA NEUF MILLE TROIS CENT QUARANTE
FRANCS devra figurer au Compte Permanent des Découverts
du Trésor.

ARTICLE TROIS. - Sont ouverts au Budget de la REPUBLIQUE du SENEGAL -
Exercice 1960, les crédits de régularisation ci-après :

- 2 -

A. Budget de Fonctionnement

Chapitre 3 :	45.008
4 :	8.400.000
11 :	12.256.948
16 :	74.350
25 :	20.836.955
29 :	7.564.977
57 :	2.204.350.571

Total des crédits ouverts au
Budget de Fonctionnement : 2.253.528.809

B. Budget d'Equipement et d'Investissement

Chapitre 103 :	5.873.641
Chapitre 105 :	16.986.959

Total des crédits ouverts au
Budget d'Equipement : 22.860.600

ARTICLE QUATRE - Les crédits de régularisation ouverts à l'article 3 ci-dessus sont engagés par les annulations suivantes :

A. - BUDGET DE FONCTIONNEMENT -

Chapitre 1er :	724.211.552
Chapitre 2 :	2.189.005
Chapitre 3 bis	1.454.701
Chapitre 4 bis	12.183.317
Chapitre 5 :	55.911.603
Chapitre 6 :	44.021.793
Chapitre 7 :	8.997.653
Chapitre 8 :	2.247.393
Chapitre 9 :	6.340.903
Chapitre 10 :	2.129.001
Chapitre 12 :	3.519.824
Chapitre 13 :	19.002.303
Chapitre 14 :	8.895.345
Chapitre 15 :	1.174.861
Chapitre 17 :	4.511.797
Chapitre 18 :	9.297.700
Chapitre 19 :	12.444.006
Chapitre 20 :	4.502.283
Chapitre 23 :	41.438.693
Chapitre 24 :	7.070.531
Chapitre 26 :	8.215.023
Chapitre 27 :	148.815.429
Chapitre 28 :	2.792.437
Chapitre 30 :	10.150.539
Chapitre 35 :	175.060.226
Chapitre 36 :	88.820.369
Chapitre 37 :	1.968.857
Chapitre 38 :	25.388.761
Chapitre 39 :	209.246.706
Chapitre 40 :	12.107.110

- 3 -

Chapitre 44 :	16.663.059
Chapitre 45 :	286.700.696
Chapitre 48 :	233.360.021
Chapitre 49 :	48.811.544
Chapitre 51 :	3.122.920
Chapitre 52 :	5.839.374
Chapitre 54 :	11.501.687
Chapitre 55 :	28.991.484
Chapitre 56 :	589.222.353

Total des crédits annulés au
Budget de fonctionnement 3.001.868.766

=====

B. BUDGET D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Chapitre I02 :	109.359.033
Chapitre I04 :	119.237.048
Chapitre I06 :	1.000.000
Chapitre I07 :	186.307.015
Chapitre I07 bis	18.611.621
Chapitre I08 :	4.595.808

Total des crédits annulés au
Budget d'Equipement 439.110.525

=====

Fait à Dakar, le

Léopold Sédar SENGHOR

/DB
 REPUBLIQUE DU SENEGAL

 MINISTERE DES FINANCES

N° _____/MF/CAB/7

11 11 11 11/° 65-03

PORTANT REGLEMENT DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET DE
 LA REPUBLIQUE DU SENEGAL - EXERCICE 1960 -

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté dans sa séance du
 la loi dont la teneur suit :

ARTICLE UN - Le compte définitif des recettes et des dépenses au bud-
 get de la REPUBLIQUE du SENEGAL pour l'exercice 1960 est
 arrêté comme suit :

- BUDGET DE FONCTIONNEMENT -

Recouvrements effectués	20.950.289.362
Paielements effectués	20.301.607.514
	<u>648.681.848</u>
	=====

- BUDGET D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT -

Recouvrements effectués	3.458.628.168
Paielements effectués	3.454.570.676
	<u>4.057.492</u>
	=====

- Pour les recettes

Pour les recettes	24.408.917.530
Pour les dépenses	<u>23.756.178.190</u>
d'où il ressort un excédent de recettes sur les dépenses	<u>652.739.340</u>
	=====

ARTICLE DEUX - Cet excédent de recettes de : SIX CENT CINQUANTE DEUX
 MILLIONS SEPT CENT TRENTÉ NEUF MILLE TROIS CENT QUARANTE
 FRANCS devra figurer au Compte Permanent des Découverts
 du Trésor.

ARTICLE TROIS - Sont ouverts au Budget de la REPUBLIQUE du SENEGAL -
 Exercice 1960, les crédits de régularisation ci-après :

Chapitre 44 :	16.663.059
Chapitre 45 :	286.700.696
Chapitre 48 :	233.360.021
Chapitre 49 :	48.811.544

A. Budget de Fonctionnement

Chapitre 3 :	45.008
4 :	8.400.000
11 :	12.256.948
16 :	74.350
25 :	20.836.955
29 :	7.564.977
57 :	2.204.350.571

Total des crédits ouverts au
Budget de Fonctionnement : 2.253.528.809

B. Budget d'Equipement et d'Investissement

Chapitre 103 :	5.873.641
Chapitre 105 :	16.986.959

Total des crédits ouverts au
Budget d'Equipement : 22.860.600

ARTICLE QUATRE - Les crédits de régularisation ouverts à l'article 3 ci-dessus sont engagés par les annulations suivantes :

A. - BUDGET DE FONCTIONNEMENT -

Chapitre 1er :	724.211.552
Chapitre 2 :	2.189.005
Chapitre 3 bis	1.454.701
Chapitre 4 bis	12.183.317
Chapitre 5 :	55.911.603
Chapitre 6 :	44.021.793
Chapitre 7 :	8.997.653
Chapitre 8 :	2.247.393
Chapitre 9 :	6.340.903
Chapitre 10 :	2.129.001
Chapitre 12 :	3.519.824
Chapitre 13 :	19.002.303
Chapitre 14 :	8.895.345
Chapitre 15 :	1.174.861
Chapitre 17 :	4.511.797
Chapitre 18 :	9.297.700
Chapitre 19 :	12.444.006
Chapitre 20 :	4.502.283
Chapitre 23 :	41.438.693
Chapitre 24 :	7.070.531
Chapitre 26 :	8.215.023
Chapitre 27 :	148.815.429
Chapitre 28 :	2.792.437
Chapitre 30 :	10.150.539
Chapitre 35 :	175.060.226
Chapitre 36 :	88.820.369
Chapitre 37 :	1.968.857
Chapitre 38 :	25.388.761
Chapitre 39 :	209.246.706
Chapitre 40 :	12.107.110
Chapitre 41 :	81.920.548
Chapitre 43 :	22.464.733